

M. SCHREYER: Monsieur le président, je voulais demander si le travail de dépistage ou de repérage des erreurs et de leur correction ne seraient pas effectué plus rapidement en passant au traitement automatique des données? Il me semble que la programmation en vue du traitement automatique des données offrirait une excellente occasion de faire ce travail.

M. BALLS: Nous croyons, M. le président, que nous pourrions très certainement nous servir du traitement automatique des données éventuellement mais, comme je l'ai déjà mentionné, nous devons d'abord nous assurer que nos dossiers sont exacts. C'est la première chose à faire. Lorsque nous aurons fait ce premier pas d'une manière satisfaisante, nous pourrions passer au traitement automatique des données.

J'ajouterais, en passant, que c'est là un domaine qui nous intéresse vivement. Le bureau du contrôleur trouvera peut-être plus d'utilisations pour le traitement automatique des données que tout autre usager au Canada. Nous sommes très au courant de l'opportunité d'utiliser ce matériel mais nous voulons aussi être bien certains, lorsque nous déciderons de nous en servir, de le faire efficacement et économiquement, vu que ce matériel est très coûteux. Nous y songeons certainement. C'est un de nos projets à long terme. De fait, je l'ai mentionné spécifiquement dans mon exposé et un poste à cet égard figure à notre programme.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que j'avais signalé que nous avions entendu les deux côtés de cette question et que le Comité aimerait savoir si on avait accru l'efficacité et s'il se commettait moins d'erreurs.

Je crois que j'avais demandé à l'auditeur général s'il désirait ajouter quelque chose à ce sujet.

M. HENDERSON: Si on me le permet, M. Hales, je demanderais à M. Long de prendre la parole à ce sujet. Il a des chiffres en main.

M. G. R. LONG (*auditeur général adjoint*): Monsieur le président, comme il est indiqué à la page 38 de notre communication, c'est le 14 mai 1959 que nous avons écrit à la Direction des pensions de retraite et suggéré qu'avant l'autorisation du versement d'une pension, la procédure comprenne un examen des cotisations de l'employé au regard du salaire de ce dernier et des documents au dossier. Si je comprends bien M. Balls, il a mentionné que ce procédé sera mis en œuvre d'ici trois semaines.

M. BALLS: Ce que j'ai dit, M. le président, c'est qu'un système essentiellement semblable à celui que l'auditeur général a recommandé sera mis en pratique. La technique précise différera quelque peu.

Le PRÉSIDENT: Mais le résultat sera le même.

M. BALLS: J'en suis certain. A mon avis, il sera plus efficace.

M. LONG: Naturellement, nous ne nous occupons pas d'un système en particulier; simplement, des erreurs étaient commises et il s'en commet encore, bien que M. Balls ait amélioré le rendement de la Direction. Il se fait encore des erreurs mais, en effectuant cette vérification avant que les pensions n'entrent en vigueur, on les attrapera avant qu'il n'en résulte de dommages graves. C'est là ce que nous avons voulu accomplir. Si on le fait, et si on le fait convenablement aucune erreur ne transpirera, vu qu'on les aura repérées. Il faut les repérer.